

C.A.P.D. du vendredi 13 mars 2020

(9h45 - 11h30)



Présents : 5 SNUipp-FSU - 4 FO - 2 SE

L'IA indique que cette CAPD se déroulera comme prévu malgré le contexte d'urgence sanitaire. Une réunion supplémentaire se tiendra à la suite de cette séance pour échanger sur la situation actuelle et l'organisation du quotidien des élèves et des enseignants dans les jours à venir.

Déclarations liminaires de chaque organisation syndicale (Déclaration du SNUipp-FSU [ici](#))

Le ministre recevant l'ensemble des organisations syndicales, l'IA préfère attendre l'issue de cette rencontre. Les échanges sur la situation d'aujourd'hui permettront de clarifier la situation dans le département. Cependant, Mme Remer "entend" les revendications des différentes déclarations.

I. Liste d'aptitude Direction pour les rentrées 2020-2021-2022

65 candidats cette année et 57 sont inscrits sur liste d'aptitude

A la demande du SNUipp-FSU (pour la 3ème année d'affilée...) la case très favorable sera enlevée. Un rapport du jury sera publié et envoyé aux futurs candidats en vue de se préparer à l'entretien.

L'IA refuse de nous lire les avis détaillés par candidat... ceci s'appelle "le renouvellement du dialogue social"!

7 adjoint.e.s voient leur demande refusée par le jury (dont 2 ayant un avis favorable de leur IEN et 1 un avis TRES favorable !) : ces personnes recevront un courrier type annonçant le refus d'inscription.

L'IA explique les 8 éléments qui ont motivé les refus:

- . Positionnement qui n'est pas en phase avec le référentiel du directeur.
- . Manque de connaissance du système éducatif et de ses enjeux
- . Les réponses aux questions portant sur des cas concrets étaient floues
- . Des difficultés par rapport au pilotage pédagogique
- . Certains n'ont pas anticipé et élaboré des projections par rapport à des cas concrets.
- . Une difficulté à investir dans le champ des relations avec les partenaires
- . Des candidats ont parfois des références pour piloter un cycle mais pas l'ensemble des cycles.

A la suite de cette analyse, le SNUipp-FSU pose la question de la formation des futurs candidats. L'IA explique que peu de départements organisent des formations. Pour le SNUipp-FSU un véritable accompagnement doit se mettre en place (réunion d'information, ...). L'IA ne répond pas !

Les candidats seront prévenus par courrier et pourront contacter l'IA pour avoir des explications.

Nous contacter pour savoir si vous êtes inscrits sur cette liste d'aptitude

II. Départs au titre du congé de formation professionnelle

Le contingent accordé à l'Ain est de 7 ETP
4 avis défavorables.

Le SNUipp-FSU est encore une fois le seul à intervenir sur ce dossier. Des critères de classement n'existent pas, l'IA arbitre seule les choix. Pour le SNUipp-FSU, il est nécessaire que des critères soient mis en place pour une plus grande transparence et l'équité ! Proposition est faite par le SNUipp-FSU de créer une liste d'attente car des départs sont conditionnés à la réussite d'un examen. L'IA accepte cette proposition, deux candidats sont placés sur liste complémentaire (classement par AGS). **Nous contacter.**

III. Questions diverses du SNUipp-FSU 01

1 - Quels sont les barèmes des entrants et sortants du département dans le cadre des permutations ?

L'IA refuse de nous répondre (dialogue sociale on vous a dit !)

2 - A quel moment recevrez-vous les collègues qui engagent un recours gracieux en cas d'échec aux permutations ?

L'IA répond que ce n'est pas une obligation d'être reçus. L'institution avisera si les collègues le souhaitent.

3. - Pour faire suite à la dernière CAPD, pouvons-nous avoir confirmation que les consignes ont été rétablies quant au raccourcissement de cycle ?

Suite à notre intervention la procédure va respecter les textes (pas d'avis de l'IEN !)

4 - Une circulaire est-elle prévue pour l'accès à la classe exceptionnelle ?

Pas de circulaire départementale mais un lien sur le site vers la circulaire ministérielle, il serait temps, la date limite est fixée au 23 mars !

Autres questions diverses

- *Quelle est la date du conseil départemental de formation ?*

Dernière semaine de juin.

- *Temps partiels : si il n'y a pas de Groupe de Travail ni de CAPD merci de confirmer que toutes les demandes seront acceptées pour tous les personnels.*

L'IA ne peut pas répondre aujourd'hui à cette question... Le besoin de ressources humaines se fait sentir Réponse première quinzaine de mail. Possibilité de faire des recours qui seront soumis à la CAPD.

Le manque de moyen se fait sentir de plus en plus... Encore une fois, nous personnels de l'Ain, allons en payer le prix.... Cependant nous n'allons pas nous laisser faire !

COVID - 19 : Situation actuelle

Les écoles seront Probablement fermées 3 semaines minimum.

Les élèves ne seront pas accueillis dans les établissements scolaires, pour autant la continuité pédagogique doit être assurée.

Une information est en cours de finalisation et sera envoyée dans l'après midi (il serait temps).

Les écoles sont fermées aux élèves mais si des enseignants souhaitent se rendre sur leur lieu de travail, ils pourront. **Cela ne sera pas imposé.**

La continuité pédagogique :

- Pas de nouvelles notions. Les élèves doivent rester en EVEIL D'APPRENTISSAGE.
- Pas de 6 heures de travail sur les écrans
- Aujourd'hui, les élèves doivent partir avec quelques outils dans leur cartable(manuels...).
- Des ressources sont envoyés par l'IA ce vendredi midi
- Des ressources seront pensés pour les élèves de maternelle.
- CNED "Ma classe à la maison" - Le lien sera envoyé aux les familles, on ne sait pas par qui, ni comment ! mais "on gère"
- Si des collègues ne peuvent pas venir à l'école (garde d'enfants, personnes à risques....), ils resteront chez eux comme les autres employés.

Vos délégués du personnel SNUipp-FSU 01 en CAPD (5 sièges sur 10) :

**Mélanie DAHOUI
Pierre DEVESA
Isabelle DOURDIN
Marie-Christine MANEN
Morgan VINCENT**

